



DEMANDE DE POSE DE COMPTEUR A RADIO RELEVÉ (branchement existant) Valant contrat d'abonnement

Propriété concernée par la demande

N° et rue : Appartement n° :
 Code postal : Commune :
 Nature de l'immeuble (maison individuelle, collectif...) :

Demander (obligatoire propriétaire)

Société¹ (Libellé et SIRET) ¹joindre Kbis
 M ou Mme Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu : Département (n°) :
 M ou Mme Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu : Département (n°) :
 Tel : Courriel :

Adresse de facturation (si différente de celle indiquée précédemment) :

 Code postal : Commune :

Caractéristiques de l'abonnement

Le demandeur en qualité de propriétaire déclare :

➤ Prendre la qualité (cochez la case qui convient)

☐ D'abonné individuel* (*définitions au verso) ☐ D'abonné principal* ➤ Préciser le nombre de logements desservi : ☐ D'abonné secondaire* ➤ Préciser le nom de l'abonné principal : ➤ Préciser la réf. Client de l'abonné principal :	Le branchement dessert : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Espace vert ☐ Compteur à usage agricole ² ☐ Professionnel ³ ☐ Autre
--	--

²joindre attestation MSA ³joindre Kbis

- Avoir reçu un exemplaire du règlement du service public d'eau potable,
- Devoir s'acquitter des frais d'accès au réseau de distribution d'eau potable aux conditions financières établies par le SAEPPPO et des frais de mise en service du branchement d'eau potable,
- Avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle joint à la demande,
- Souhaiter bénéficier de l'exécution immédiate de sa demande afin de bénéficier au plus tôt du service.

IMPORTANT : L'abonnement et la facture entrent en vigueur à compter de la date de pose du compteur

JOINDRE COPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
JOINDRE ATTESTATION NOTARIE

Le....., à..... **Signature du demandeur (propriétaire)**
 (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Cadre réservé au SAEPP0

N° de branchement : N° de compteur :
Date de pose : 1^{ère} pose : ☐ oui ☐ non
Emplacement du compteur : ☐ intérieur ☐ extérieur
Immeuble raccordable au réseau public d'assainissement collectif : ☐ oui ☐ non

Précisions complémentaires

*Trois types d'abonnement peuvent être accordés :

- **L'abonnement individuel** pour une construction individuelle.
- **L'abonnement principal** pour un immeuble collectif, accordé au propriétaire ou à la copropriété pour le compteur général qui comptabilise la consommation totale de l'immeuble.
- **L'abonnement secondaire** pour un immeuble collectif, accordé à chaque propriétaire des appartements ou locaux individuels de l'immeuble.

L'abonnement secondaire est accordé pour les immeubles collectifs d'habitation en cas de demande d'individualisation des abonnements, sous réserve du respect des conditions fixées dans le règlement du service public d'eau potable.

Conditions de mise en service

La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. Celle-ci est précédée par la souscription d'un abonnement.

Par conséquent le paiement de la part fixe se calcule dès la pose même en l'absence de consommation.

Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau.

En particulier, toute interconnexion entre un réseau public de distribution d'eau potable et un réseau alternatif d'eau est interdite.

ATTENTION !

En cas de déménagement, veuillez à nous prévenir de votre départ. En l'absence de toute démarche, l'abonnement ne sera pas modifié, les factures continueront de vous être adressées et seront dues.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SAEPP0 dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Vente d'Eau du SAEPP0.